

Grammaire et histoire de la langue

Code du cours : L1LFB011

Horaire : mardi, 13h00 à 14h00

Salle : Grand Amphî, Centre Universitaire Malesherbes

CM : André Thibault

TD : Élodie de Oliveira, H  l  ne Biu, Gilles Couffignal, Camille Bellenger

Semaine 3 : Fran  ais classique, post-classique et moderne

Nous abordons cette semaine la troisi  me partie de notre br  ve pr  sentation g  n  rale de l'histoire de la langue fran  aise, consacr  e    la p  riode dite du « fran  ais moderne », du 17^e si  cle    nos jours.

1. 17^e si  cle – Codification de la langue : grammaires, dictionnaires

Le 17^e si  cle s'ouvre sur une p  riode de grande libert   dans la cr  ation litt  raire, h  ritage du 16^e si  cle ; mais cette libert   sera battue en br  che par la mont  e du purisme, trait caract  ristique de l'  poque dite « classique ». Alors que le 16^e si  cle s'  tait complu dans l'utilisation des termes les plus vari  s (on pense au richissime et ludique vocabulaire de Rabelais), on fait d  sormais la chasse aux archa  smes, dialectalismes, n  ologismes, emprunts, et m  me technicismes. On peut dire que le caract  re extr  mement prescriptif de la grammaire normative fran  aise date du 17^e si  cle.

En 1634, Richelieu fonde la c  l  bre Acad  mie fran  aise : c'est Claude Favre de Vaugelas qui, le premier, en dirigea les travaux (en 1647 il publie ses c  l  bres *Remarques sur la langue fran  aise*). Les principaux   crivains de l'  poque sont Corneille, Racine, Moli  re, Pascal, Boileau, La Fontaine, Mme de S  vign  . En 1694, l'Acad  mie publie la premi  re   dition de son dictionnaire, dont la relative pauvret   de la nomenclature se veut une vertu. Seuls sont admis dans cet ouvrage les mots de la Cour ; tout ce qui s'  loigne un tant soit peu de l'usage le plus neutre et le moins marqu   en est exclu. Au 18^e s. et dans les deux premiers tiers du 19^e, le *Dictionnaire de l'Acad  mie* conserve une certaine importance dans la d  finition du bon usage ; mais depuis cette   poque il s'est fait compl  tement d  classer par des dictionnaires commerciaux, plus riches et mieux faits (Larousse, Robert, Hachette, etc.) et plus personne ne se soucie de la neuvi  me   dition du *Dictionnaire de l'Acad  mie*, en cours de parution par fascicules depuis quelques ann  es, dans l'indiff  rence g  n  rale.

La premi  re   dition du *Dictionnaire de l'Acad  mie*, celle de 1694, est d'ailleurs loin d'  tre la seule r  alisation lexicographique r  dig  e en fran  ais au 17^e si  cle : on retiendra aussi le premier bilingue fran  ais-anglais, le *Dictionarie of the French and English tongues* de Randle Cotgrave, publi      Londres en 1611 ; puis, le tr  s riche *Thresor de la langue fran  oyse, tant ancienne que moderne* de Jean Nicot, de 1606, h  ritier de la s  rie des dictionnaires bilingues latin-fran  ais/fran  ais-latin de Robert Estienne du 16^e s. ; mentionnons   galement plusieurs dictionnaires bilingues et trilingues fran  ais-espagnol-italien publi  s par Antoine Oudin ; puis, enfin, les riches dictionnaires monolingues de Pierre Richelet (1680) et d'Antoine Fureti  re (1690).

On reproche parfois    la langue fran  aise d'avoir un vocabulaire relativement pauvre. Cela est bien s  r tout    fait faux, mais ce pr  jug   remonte probablement    cette   poque « classique » o   le purisme   tait v  cu comme une vertu, la richesse ayant alors consist      utiliser les mots

disponibles avec tout un arsenal de nuances. Cette attitude, qui représentait surtout une sorte de défi esthétique, de contrainte littéraire (plutôt qu'un portrait réaliste de la langue dans ses manifestations concrètes, écrites et orales), fut déjà renversée au siècle suivant, comme nous allons le voir ci-dessous.

Enfin, le 17^e siècle a vu le français s'exporter dans le Nouveau Monde, en Nouvelle-France (fondation de Québec en 1608), dans les Antilles (Martinique, Guadeloupe, Haïti) et jusque dans l'Océan Indien (Île de la Réunion, autrefois appelée Île Bourbon, 1638). Cette expansion a donné naissance à des variétés nord-américaines de français (les français québécois, acadien, louisianais) ainsi qu'à des langues créoles, dans les Antilles et dans l'Océan Indien (nous y reviendrons brièvement lors de la sixième semaine de cours), qui ont maintenu de nombreux traits du français oral de l'époque coloniale.

2. 18^e siècle – Encyclopédisme

Le 18^e siècle continue d'abord l'œuvre puriste du 17^e, jusqu'à ce qu'il se heurte à une forte réaction, l'encyclopédisme, incarné entre autres par Diderot et d'Alembert, fondateurs et principaux auteurs de la très célèbre « Encyclopédie » (*Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de lettres*), publiée de 1751 à 1765. Alors que le discours dominant avait voulu jusque là exclure du bon usage tous les technicismes et termes scientifiques, les artisans de l'Encyclopédie se font justement un point d'honneur de diffuser le plus grand nombre de termes possible, et avec eux les concepts qui s'y rattachent. C'est le Siècle des Lumières, et l'honnête homme est tenu de pouvoir discourir sur tous les sujets, qu'il s'agisse d'art, de commerce, de science, d'agriculture ou d'industrie.

Dans les romans de Jean-Jacques Rousseau ou de Denis Diderot, les expressions populaires ont à nouveau droit de cité dans la littérature. La langue du peuple s'immisce lentement dans la langue écrite. C'est alors qu'a lieu la Révolution, dont les conséquences sociolinguistiques sur la norme seront d'une importance considérable. L'accent de la grande bourgeoisie remplace l'accent de la noblesse comme modèle de correction linguistique. Un exemple célèbre de ce renversement des valeurs réside dans la prononciation du digramme <oi>, prononcé [we] par la noblesse et [wa] par la bourgeoisie : alors que cette dernière variante était tenue pour vulgaire à la Cour avant la Révolution, elle devient soudainement la seule prononciation admise en société, [we] ne survivant à l'état d'archaïsme que dans certaines régions. Il est révélateur de constater que le Québec, dont la colonisation par la France fut interrompue par le Traité de Paris en 1763, donc avant la Révolution, a partiellement¹ conservé la prononciation [we] (aux côtés de [wa] qui avait déjà traversé l'Atlantique à l'époque).

Une autre conséquence très importante de la Révolution fut la chasse aux patois, que l'on avait toujours laissés tranquilles jusque-là, mais qui deviennent pour l'idéologie égalitaire de la nouvelle République le symbole de l'obscurantisme et de l'ancien régime. Cette attitude devait dominer tout le 19^e siècle, jusqu'à ce que, devant la disparition de plusieurs parlers, certaines voix commencent à s'élever pour s'inquiéter du sort de dialectes à jamais perdus pour la postérité. Alors que, de nos jours, la persécution des langues et des parlers minoritaires passe pour une démonstration d'intolérance et de totalitarisme, au lendemain de la

¹ La prononciation [we] au Québec survit de façon fossilisée dans les pronoms personnels *moi* et *toi*, prononcés [mwe] et [twe] dans le registre le plus populaire, tout comme de façon sporadique dans des emplois tels que *il boit* [i bwe] ou *il doit* [i dwe] ; en revanche, des mots tels que *loi* ou *roi* ne se prononcent absolument jamais avec [we]. Les formes en *-oir* (*avoir*, *devoir*, etc.), toutefois, sont encore souvent prononcées [wɛʁ], même si cette prononciation commence à vieillir.

Révolution on y voyait au contraire une entreprise de civilisation : pour être égaux en droit, tous les citoyens devaient posséder la même langue, en l'occurrence le français, qui passait pour être la langue des Lumières, de la diplomatie, et de la République. L'extension de l'instruction publique à toutes les couches de la société, ainsi que le service militaire obligatoire, ont aussi favorisé la diffusion du français sur tout le territoire. La Révolution allait également apporter son lot de néologismes, sémantiques et formels, dont plusieurs – mais pas tous – allaient survivre, et même se répandre dans plusieurs langues : on pense surtout à la terminologie du nouveau système de poids et mesures, le système métrique, dont la fortune fut si grande qu'il s'est diffusé à toute la planète. Le vocabulaire politique s'est aussi vu enrichi de plusieurs dizaines de termes nouveaux (cf. le Supplément au *Dictionnaire de l'Académie* de 1798).

3. 19^e siècle – Romantisme, réalisme

La littérature au 19^e siècle est dominée par deux grands mouvements, le romantisme et le réalisme. Le romantisme est une réaction à la fois contre le classicisme, vu comme trop strict et contraignant, et l'encyclopédisme, jugé comme trop rationnel. Cette nouvelle attitude a pour conséquence un enrichissement radical du vocabulaire littéraire, qui se met à admettre un nombre toujours plus grand de termes populaires ou régionaux, recherchant la plus grande variété dans les niveaux de langue, l'origine des termes, etc. : Victor Hugo passe pour un des écrivains français ayant le vocabulaire le plus riche. George Sand fait une large place au français rural dans ses romans. Le réalisme, dans sa volonté de représenter la société dans ses moindres détails, ne fait qu'accentuer ce mouvement.

Parallèlement, le 19^e siècle est aussi une époque de progrès scientifique et technologique sans précédent, ce qui contribue à enrichir de plus en plus le stock lexical de la langue. Alors qu'au 18^e siècle le français, au sommet de sa gloire, est essentiellement une langue prêteuse, le mouvement se ralentit et même s'inverse au 19^e. La médecine et les sciences humaines empruntent de nombreux termes à l'allemand (le vocabulaire de la psychanalyse, par exemple, a d'abord vu le jour en allemand avant d'être traduit et adapté en français, et dans les autres langues du monde). Les emprunts à l'anglais font leur apparition, d'abord à l'anglais d'Angleterre au 19^e siècle, puis ensuite à l'anglais d'Amérique au 20^e.

Dans le domaine de la lexicographie, de grands dictionnaires voient le jour dans le dernier tiers du 19^e siècle : le *Grand Larousse Universel du 19^e siècle*, qui paraît à partir de 1866 ; un des premiers grands dictionnaires de langue, philologique et historique, le *Dictionnaire de la langue française* d'Émile Littré (1863-1872) ; dans le même genre paraît aussi le *Dictionnaire Général de la langue française*, de A. Hatzfeld et A. Darmesteter (1890-1990).

Tout au long du 19^e siècle, la diffusion du français continue sa progression, et ce sur deux fronts : géographique mais aussi social, c'est-à-dire que dans les provinces de France ainsi qu'en Wallonie et en Suisse romande, l'avancée de la maîtrise du français se fait des classes sociales supérieures aux classes sociales inférieures, ainsi que des grands centres urbains aux petites agglomérations rurales. Il faut rappeler ici que l'on parlait autrefois dans la plupart des provinces différents « patois » galloromans (parlers oïliques dans la moitié nord du pays tels le picard, le normand, le poitevin, le champenois, etc. ; le francoprovençal dans le centre-est ; l'occitan, dans le Midi, sous toutes ses formes régionales), voire des langues non-gallo-romanes (alsacien, breton, basque, catalan, corse, etc.) et que le passage au français s'est fait de façon graduelle, mais très sensiblement accélérée à partir de la Révolution.

4. 17^e-19^e siècles : quelques évolutions internes

On a déjà mentionné ci-dessus la disparition de la prononciation [we] au profit de [wa] comme conséquence sociolinguistique de la Révolution. Il y aurait encore de nombreux phénomènes à mentionner, en particulier dans le domaine phonétique :

- Le *r* apical, roulé (c'est-à-dire prononcé avec le bout de la langue, et non dans la partie postérieure de la cavité bucale), cède peu à peu la place au *r* vélaire, celui qui s'est imposé dans la norme du français d'aujourd'hui ; le *r* roulé subsiste toutefois encore dans certaines régions comme la Bourgogne, l'ouest du Québec (chez les locuteurs âgés), l'Acadie ou la Louisiane.
- Un mot comme *fille*, que l'on prononçait auparavant avec le même son que dans l'italien *figlia* ou le portugais *filha* (ce qu'on appelle techniquement une consonne liquide latérale palatale) se prononce désormais avec un simple [j] (malgré les critiques de Littré, qui encore dans la seconde moitié du 19^e siècle préconisait le maintien de la prononciation ancienne).
- Le *h-* aujourd'hui appelé « aspiré », qui n'est plus du tout aspiré et qui a seulement pour effet d'empêcher la liaison et l'élision (on dit *la hanche*, *les hanches* et non pas *l'hanche*, *lèzanches...*), était encore prononcé comme un véritable [h] il y a trois siècles ; cette prononciation s'est maintenue dans le français régional de quelques zones des Vosges, ainsi qu'en Acadie et en Louisiane.
- Les différences de longueur vocalique dans l'expression du pluriel et du féminin (*ami* avec une voyelle brève à la finale ; *amis* et *amie* avec une voyelle longue) disparaissent aussi, ou deviennent régionales (elles se maintiennent encore bien en Belgique, dans certaines parties de l'est de la France et en Suisse).
- L'influence de l'école et, à travers elle, de la langue écrite, fait que l'on restitue certaines consonnes qui ne se prononçaient plus : *il*, qui s'articulait depuis longtemps comme [i] devant consonne, regagne son [l] (bien que la chute de ce dernier passe encore assez inaperçue dans la langue familière). Le *-r* final, qui ne se prononçait plus dans de très nombreux mots (par exemple, dans tous les mots terminés en *-eur*), est restitué (seules exceptions : les infinitifs en *-er*, et le mot *monsieur* qui a résisté à cette tendance, son *-r* graphique final n'ayant jamais été restitué).
- Sur le plan grammatical, on retiendra surtout la disparition du passé simple et du subjonctif imparfait de la langue parlée, bien qu'il soit très difficile d'évaluer exactement à quelle époque celle-ci remonte.
- En ce qui concerne la graphie, le pluriel des mots en *-ant* ou *-ent* s'est écrit *-ans*, *-ens* jusque dans la première moitié du 19^e siècle ; on écrivait donc, par exemple, *les accidens*, *les enfans*, etc. ; quant à la terminaison de l'imparfait et du conditionnel, au lieu de *-ais*, *-ait*, *-aient* comme aujourd'hui, on a écrit jusqu'à l'édition de 1835 de l'Académie *-ois*, *-oit*, *-oient* (en dépit du fait qu'à cette époque cette terminaison se prononçait déjà depuis longtemps [ɛ] et non [wɛ] ou [wa] ; le changement de graphie ne fit qu'entériner l'usage). Cf. cet exemple tiré du *Dictionnaire de l'Académie* de 1798 : « *Le voleur qu'on cherchoit depuis si long-temps², a été pris par la Maréchaussée.* » (s.v. *prendre*, t. 2, p. 349) ; de même pour la terminaison des verbes en *-âtre* : ce même dictionnaire donne la graphie *paroître* comme mot-vedette, mais précise entre parenthèses : « (On prononce *Parêtre*.) » Enfin, on voit que le nom même de la langue française s'est écrit officiellement « langue

² L'emploi du trait d'union montre aussi quelques différences avec l'usage qui allait s'imposer par la suite, comme on peut le constater ici avec l'adverbe *long-temps* (aujourd'hui écrit *longtemps*).

française » jusqu'à cette édition de 1798 (la nouvelle graphie, *française*, est enfin officialisée avec l'édition de 1835).

5. De 1900 à nos jours

Au 20^e siècle, le processus d'expansion du français continue de diffuser celui-ci tant d'un point de vue « vertical » (pénétration du français jusque dans les couches sociales les plus humbles) qu'« horizontal » : en effet, le colonialisme exporte le français au Maghreb, puis en Afrique subsaharienne, et enfin jusqu'en Indochine. Les deux grandes guerres mondiales ont contribué au brassage des populations, ainsi qu'à la francisation de nombreux citoyens patoisants par le biais du service militaire.

Le plus grand événement du 20^e siècle, du point de vue sociolinguistique, dans la francophonie d'Europe (France, Wallonie, Suisse romande) aura été la disparition quasi-totale des anciens patois, et le recul assez considérable des autres langues mentionnées ci-dessus (alsacien, flamand, breton, basque, catalan, corse) ; on est passé d'une situation assez généralisée de « diglossie » (co-existence entre deux langues aux fonctions complémentaires et hiérarchisées, l'une prestigieuse et l'autre pas) à une situation d'unilinguisme où la valeur identitaire et affective autrefois monopolisée par les patois tend à être aujourd'hui prise en charge par les variétés de français régional.

Parmi les facteurs qui favorisent l'uniformité, la cohésion, l'homogénéité de la langue française, on doit mentionner :

- L'influence déterminante des médias : qu'il s'agisse de la presse écrite, de la radio, de la télévision ou d'internet, les francophones du monde entier sont massivement exposés à des variétés de français écrit et oral dont la diffusion immédiate et à grande échelle favorise l'acquisition commune des innovations et la mise au rancart progressive des archaïsmes (mots vieillissés) et des localismes (mots dont l'aire d'emploi est très local).
- L'accès de plus en plus universel à l'alphabétisation et à la scolarisation favorise également la transmission d'un français normatif.
- Enfin, la mobilité croissante des citoyens (à travers le tourisme, l'immigration, les programmes d'échanges), la démocratisation des transports aériens (qui aujourd'hui sont à la portée de tous grâce aux compagnies aériennes à bon marché), la diminution des temps de déplacement (Bruxelles, Genève et Marseille sont à un saut de puce de Paris en TGV) sont d'autres facteurs déterminants qui favorisent l'homogénéité de la langue.

Parmi les facteurs qui favorisent au contraire la diversification, l'hétérogénéité, et peut-être jusqu'à un certain point l'éclatement de la langue française, on retiendra les points suivants :

- Le fait que désormais le français a conquis toutes les classes sociales, toutes les sphères d'emploi, et s'est répandu dans de nombreux pays sur plusieurs continents où il se trouve en contact avec de nombreux idiomes, a pour conséquence que les fonctions qu'il doit assurer sont décuplées : le français doit entre autres prendre en charge la fonction identitaire, ce qui entraîne l'apparition de sociolectes (parlers propres à une classe sociale donnée) et de régiolectes (variétés de français propres à une région donnée).
- L'existence de structures étatiques indépendantes de la France dans tous les autres pays du monde où le français est langue officielle ou co-officielle entraîne l'apparition d'une terminologie institutionnelle partiellement ou entièrement différente de celle de l'Hexagone.

- Les contacts avec d'autres langues provoquent l'apparition d'emprunts qui ne sont pas nécessairement les mêmes d'un pays à l'autre.
- Les médias, dont nous avons mentionné ci-dessus la fonction unificatrice, contribuent toutefois à élaborer et à diffuser aussi des variétés nationales de français qui, bien que relativement peu éloignées du français de France, s'en distinguent sur plusieurs points de détail. Un exemple parmi tant d'autres : le vocabulaire du hockey sur glace en France, en Suisse et au Canada n'est pas le même ; le *palet* des Français est appelé *puck* en Suisse, et *rondelle* au Québec.
- Les grandes entreprises commerciales dont le siège est national peuvent aussi contribuer à une certaine hétérogénéité lexicale : le téléphone portable des Français s'appelle *GSM* en Belgique, *Natel* en Suisse, et *cellulaire* au Canada. Ce que l'on appelle *distributeur automatique de billets de banque (DAB)* en France s'appelle *bancomat* en Suisse et *guichet automatique* au Canada.
- Enfin, il va sans dire que la diffusion du français dans des territoires et chez des peuples qui n'ont ni la même histoire, ni la même géographie, ni la même culture ne peut que déboucher sur une certaine profusion de néologismes régionaux ou nationaux dont l'usage ne peut pas être commun à tous les francophones du monde. De ce point de vue, le français se comporte simplement comme toutes les langues qui connaissent un destin international (au premier rang desquelles on compte l'anglais, l'espagnol et le portugais).

6. Les évolutions observables en français contemporain

On aurait bien tort de croire que le français actuel n'est plus en train d'évoluer. Comme toutes les langues vivantes, il est traversé par de nombreuses tendances évolutives, qu'on l'on peut observer *in vivo*, sous nos yeux, moyennant un peu de recul. Ces tendances touchent autant la phonétique que la grammaire (morphologie et syntaxe) ou le lexique ; mais elles ne concernent pas toutes les classes sociales ni tous les pays francophones de la même façon.

6.1. Phonétique, phonologie

Les mouvements de population à l'intérieur de l'Hexagone exercent une forme de « nivellement par le bas » sur le système des oppositions phonologiques. Les voyelles sont particulièrement touchées ; bien peu de locuteurs français disposent encore, aujourd'hui, au 21^e siècle, du système maximal d'oppositions vocaliques qui perdure encore dans les descriptions de tous les dictionnaires et autres ouvrages de référence portant sur la prononciation française. Voici un aperçu des oppositions phonologiques qui ont été abandonnées ou qui sont en voie de l'être par une bonne partie de la population de l'Hexagone (je ne parlerai pas ici des autres pays francophones, où la situation est extrêmement différente d'une zone à l'autre) :

- L'opposition entre ce qui s'écrit <un> ([œ]) et ce qui s'écrit <in> ([ɛ̃]) s'est perdue à Paris et en Île-de-France (mais se maintient très bien dans une bonne partie de la France et de la francophonie du Nord – Belgique, Suisse, Canada). Il n'est pas rare de voir des fautes d'orthographe où les mots *emprunt* et *empreint* sont confondus.
- L'opposition entre le [a] antérieur (celui de *patte* ou de *tache*) et le [ɑ] postérieur (celui de *pâte* ou de *tâche*) s'est perdue dans une bonne partie de la France (et, à vrai dire, elle n'a peut-être jamais vraiment existé dans la moitié sud du pays). Encore une fois, il n'est pas rare de voir des confusions orthographiques entre *tache* et *tâche*, etc. Il faut toutefois préciser que cette opposition se maintient en Belgique (sous la forme d'une différence de durée), en Suisse et au Canada.

- L'opposition entre le [ɛ:] long de *fête* ou de *maître* et le [ɛ] bref de *faites* ou de *mettre* est disparue dans la plus grande partie de la France, mais se maintient en Belgique, en Suisse et au Canada.
- Certaines oppositions se maintiennent tant bien que mal à Paris et dans la moitié nord du pays, mais sont inexistantes dans toute la moitié sud du pays (ainsi que dans certaines zones septentrionales aussi, comme le Nord, la Normandie ou la Moselle), ce qui bien sûr les fragilise à l'échelle nationale. C'est le cas, par exemple, de l'opposition entre [e] (la voyelle du mot *pré*) et [ɛ] (la voyelle du mot *près*). Laurent Delahousse, qui présente le journal de 20 heures sur France 2 les week-ends, et qui est originaire du Nord, prononce systématiquement un [ɛ] ouvert après la consonne [ʁ] (par exemple : *Bonne soirèèèe !*) ; le fait que cela passe plus ou moins inaperçu auprès du grand public est très révélateur du caractère assez évolutif et instable de la situation actuelle.
- Enfin, la moitié sud du pays ne distingue pas (et n'a peut-être jamais distingué) la voyelle [ɔ] (du mot *pomme*) de la voyelle [o] (du mot *paume*). Il faut bien comprendre que le français en domaine occitan a d'abord été diffusé comme une langue étrangère, livresque, à une époque où le contact avec l'oral était beaucoup plus restreint que de nos jours (pas de radio, pas de télé, et des distances infranchissables pour le commun des mortels). Cela a favorisé l'avènement d'une variété de français méridional dont le système phonologique est jusqu'à un certain point indépendant de celui du français septentrional.

Dans le domaine de la phonétique syntaxique, on pourrait mentionner le fait que les liaisons se réalisent de moins en moins dans le registre familial. Par exemple, une séquence comme *c'est affreux*, qui se prononçait naguère encore [setafʁø], est réalisée aujourd'hui par l'immense majorité des jeunes Français comme [seafʁø], voire [seʔafʁø], c'est-à-dire avec un coup de glotte ([ʔ]) devant la voyelle initiale ; cf. encore *c'est trop affreux*, avec une liaison en [p] autrefois qui ne se fait plus guère aujourd'hui ; les liaisons en [ʁ] se font encore moins, cf. *attenter-à la dignité* qui ne se réalisera de nos jours avec liaison que dans la diction la plus soutenue.

6.2. Traces d'oralité dans l'écrit

Il est difficile de parler de l'évolution de la langue orale car de nombreux phénomènes qui nous semblent caractéristiques de notre époque sont peut-être en fait tout simplement caractéristiques de la langue parlée. Or, on connaît très mal, par la force des choses, le français oral des époques révolues.

Prenons l'exemple de la chute de la négation *ne* : il est bien connu qu'à l'oral, la négation *ne... pas* se réduit dans la plupart des cas à *pas*. Exemple : *Je sais pas* (plutôt que *Je ne sais pas*). Mais aurait-on raison d'y voir un trait d'évolution récente du français ? Nous allons voir qu'il s'agit au contraire d'un phénomène déjà très ancien. Nous avons la chance de disposer d'un document historique très important, le journal du médecin (Héroard) du jeune prince qui allait devenir le roi Louis XIII, témoignage extrêmement précieux dans lequel celui qui s'occupait de l'éducation du futur roi a noté les paroles de l'enfant. Ce texte a donné lieu à de nombreuses études³ ; il nous renseigne, non seulement, sur plusieurs caractéristiques de la prononciation de l'époque, mais aussi sur l'existence de tournures propres à la langue parlée

³ G. Ernst, *Gesprochenes Französisch zu Beginn des 17. Jahrhunderts, Histoire particulière de Louis XIII (1605-1610)*, Tübingen, Niemeyer, 1985 ; Madeleine Foisil (dir.), *Journal de Jean Héroard, médecin de Louis XIII*, Paris, Fayard, 1989 (v. notamment le chap. IV, « Le langage du prince », pp. 189-214) ; F.-J. Hausmann, « L'âge du français parlé actuel : bilan d'une controverse allemande », dans *Grammaire des fautes et français non conventionnel*, Paris, PENS, 1992.

qui sont déjà très anciennes et que l'on aurait tort de prendre pour des manifestations évolutives récentes. Revenons par exemple à la négation : on constate que le jeune prince ne réalisait jamais le premier élément de la négation, *ne*, se contentant du *pas* ou du *point*. Quelques exemples : « non, je tire pa bien, mai peu à peu nous apprendrons » (8 octobre 1610) ; « C'e pa a moy a faire cela, faicte le faire pa un aute » (25 août 1607) ; « Je les aime point » (24 août 1610) ; « Il fau parler a la R^{ne} ma mere, je pui pas resoudre cela » (18 octobre 1610).

À vrai dire, ce document historique est si intéressant qu'il vaut la peine d'y jeter encore quelques coups d'œil. Voici un extrait d'une lettre vraisemblablement dictée à son médecin par le jeune prince le 17 novembre 1605 et adressée à son père, le roi Henri IV :

« Papa je sui bien aise de ce que Mr de St Aubin m'a dit que vou poté bien e que vou ete a Pari, pour ce que je pance d'avoi bien to l'honeu de vou voi et de vou baisé le main. si j'éte bien gran je vous iré voi a Pari car j'en ai bien envie. Hé papa je vous supplie tes humblemen vené me voi é vou veré que je sui bien sage. I n'y a que Madame d'opinâte, je suis pu. Ma pume e bien pesante, je vous baise tes humblemen le main. Je sui papa, vot tes humbe et te obeissan fi e saviteu. Daulphin. » (17 novembre 1605).

On peut y relever des archaïsmes aujourd'hui disparus, mais aussi des traits qui se sont perpétués jusqu'à maintenant dans la langue parlée. Analysons-les un à un :

a) Traits lexicaux :

- *bien aise* loc. adj. « très satisfait » ; ne se dit plus aujourd'hui, mais était courant à l'époque ; ce type lexical a vécu aussi parallèlement dans d'innombrables parlers provinciaux (v. FEW 24, 152-153, ADJACENS).
- *opinâte* (*opiniâtre*) : signifie ici « têtue, entêté » ; le mot ne s'emploie plus guère aujourd'hui dans la langue enfantine et est plutôt limité à la langue écrite.

b) Traits phonétiques :

- Chute du *r* :
 - en fin de syllabe intérieure (*poté* pour *portez* ; *saviteu* pour *serviteur*), trait qui ne s'est pas imposé en français moderne (mais qui s'est exporté dans les Antilles et qui survit dans les créoles) ;
 - en finale absolue (*avoi*, *honeu*, *voi*, *baisé*, *saviteu*), trait qui ne s'est imposé en français moderne que pour la finale *-er*, celle de l'infinitif des verbes du 1^{er} groupe par exemple (dans tous les autres cas, le *-r* final a été restitué dans la prononciation, sauf pour le mot *monsieur*, mais les créoles français perpétuent ce phénomène de chute du *-r* final) ;
 - dans les groupes consonantiques initiaux (*tes* pour *tres*, 4 attestations), phénomène qui ne s'est pas imposé en français moderne ;
 - dans les groupes consonantiques finaux (*opinâte* pour *opiniâtre* ; *vot* pour *votre*), prononciation aujourd'hui assez banale dans les variétés de français qui ne prononcent pas le *e* final (donc, presque toutes à l'exception du sud de la France) et qui a donc déjà au moins quatre siècles d'ancienneté.

- Chute du *-l* :
 - en finale absolue après voyelle : *i* pour *il* (le *-l* final a fini par être restitué dans la prononciation, mais il faut bien avouer qu'encore aujourd'hui la prononciation *i* pour *il*, devant consonne, est très banale ; on constate ici qu'elle est déjà très ancienne)
 - dans un groupe consonantique final : *humbe* pour *humble*, phénomène parallèle à la chute du *r* dans le même contexte (cf. ci-dessus *opinâte* pour *opiniâtre*, *vot* pour *votre*), aujourd'hui encore assez banal dans les variétés de français qui ne prononcent plus le *-e* final
 - dans un groupe consonantique initial : *pu* pour *plus* ; *pume* pour *plume*. Ici, le phénomène ne s'est pas imposé de façon aussi générale que pour les groupes consonantiques impliquant un *l* en position finale ; *pume* est inusité aujourd'hui, et seul *pu* pour *plus* peut s'entendre, mais fort probablement par analogie avec *pas* (*je sais pas* > *je sais pus*).
- Chute du *-s* final : *fi* pour *fils* (le *-s* final a été rétabli dans la prononciation, mais en créole antillais *mon fils* se dit encore *monfi*, comme c'était encore le cas en métropole au 19^e s.).
- Passage de *-er-* à *-ar-* devant consonne : *saviteu* pour *serviteur* (le phénomène s'est doublé ici de la chute du *-r-* en fin de syllabe intérieure) ; cette tendance était très forte à l'époque, et il est extrêmement révélateur de la trouver dans la bouche du futur Louis XIII. Considérée comme contraire à l'étymologie et à la graphie, elle a fini par être très efficacement combattue par les grammairiens, et ne s'est maintenue que dans de rares mots (*écharpe*, en ancien français *escherpe* ; *hargne*, en ancien français *hergne* ; *marmelade*, de l'espagnol *mermelada*), ou dans des variétés de français d'outre-mer (cf. les jurons québécois *viarge* pour *vierge*, *marde* pour *merde*, ou *tabarnak* pour *tabernacle*, etc.). Voici un bref passage de la *Phonétique historique du français* de Pierre Fouché où ce phénomène est commenté :

Il va sans dire que malgré les condamnations des grammairiens du XVI^e et du XVII^e siècles, le peuple a continué pendant longtemps à prononcer *ar* pour *er*. On a de nombreux exemples de ce fait dans les textes populaires de l'époque, et surtout dans les *Mazarinades*. Molière, lui aussi, quand il fait parler les paysans ou les gens du peuple, met dans leur bouche des formes comme : *mar* (mer), *aparçu*, *barlue*, *charcher*, *impartinente*, *libarté*, *marcier*, *parmission*, *pardu*, *parsonne*, *renvarsés*, *sarviteur*, etc.

P. Fouché, *Phonétique historique du français*, Paris, Klincksieck, 1958, t. 2, p. 349.

Force nous est de constater que ce n'est pas seulement dans la bouche des paysans ou des gens du peuple que l'on pouvait entendre cette prononciation !

c) Traits grammaticaux

- Antéposition du pronom personnel COD d'un infinitif régi par un auxiliaire : *je vous iré [irais] voi[r]* pour *j'irais vous voir* ; l'ordre ancien, qui dominait en ancien et en moyen français, bascule au 17^e siècle et passe à l'ordre qui s'est perpétué jusqu'à nos jours (ordre qui exige que le pronom personnel COD soit immédiatement antéposé à l'infinitif ; cf. par exemple *je le voulais prendre* > *je voulais le prendre*).
- Chute du *ne* dans la négation *ne... plus* : *je suis pu* pour *je ne suis plus* (sous-entendu, *opiniâtre*). Nous avons commenté ci-dessus ce phénomène qui se perpétue encore aujourd'hui

dans la langue parlée, et que l'on observe non seulement avec (*ne...*) *pas*, mais aussi avec (*ne...*) *plus*.

Il faut donc comprendre que les phénomènes que nous prenons parfois pour des évolutions récentes de la langue parlée peuvent très bien avoir existé depuis plusieurs siècles déjà. C'est la raison pour laquelle il faut envisager très prudemment la liste de phénomènes suivants qui *semblent* caractériser la grammaire du français oral d'aujourd'hui :

- Le futur simple, *je ferai*, semble être en recul dans la langue parlée devant le futur périphrastique (aussi appelé par certains auteurs « futur proche ») *je vais faire*, sauf dans les phrases négatives (*je ne ferai pas* se maintient bien face à *je ne vais pas faire*).
- La tournure interrogative par inversion verbe-sujet est massivement remplacée de nos jours dans la langue parlée par une interrogation purement intonative, l'ordre des mots restant inchangé : on dit aujourd'hui *Tu viens ?* et non plus *Viens-tu ?* (sauf en français québécois, qui a conservé même à l'oral l'interrogation par inversion, du moins à la deuxième personne). Cela dit, la périphrase interrogative *est-ce que* ne montre pas de signes d'affaiblissement.
- Quant au subjonctif, on le dit en recul dans les subordonnées à valeur hypothétique ou concessive (*je crains bien qu'il le sait déjà* plutôt que *sache déjà* ; *bien qu'il ne m'est rien arrivé* plutôt que *qu'il ne me soit rien arrivé*), mais dans les subordonnées temporelles introduites par *après que*, qui demandent selon la norme l'indicatif, on observe de plus en plus *après qu'il soit arrivé* plutôt que *après qu'il est arrivé*. On ne peut donc parler d'une disparition du subjonctif au profit de l'indicatif, mais bien plutôt d'une légère redistribution de leurs emplois respectifs.

6.3. Lexique

Le vocabulaire n'est pas lui non plus à l'abri des changements.

- Les anglo-américanismes sont relativement nombreux, mais ils ne s'intègrent au français qu'au prix de sérieuses adaptations sémantiques et phonétiques :
 - *brushing* au sens de « technique de mise en pli », alors qu'en anglais ce mot signifie seulement « fait de brosser »
 - *sweat-shirt* prononcé *sweet-shirt* [!], ce qui en anglais voudrait dire « une chemise mignonne », ou encore « une chemise sucrée », alors que *sweat* en anglais signifie « sueur » et se prononce [swɛt], pas [swi:t] comme *sweet*
 - *chaîne hi-fi* prononcé [ifi], prononciation très éloignée de l'anglais [ha'fa']
 - *shampooing* prononcé *champoin*, avec le sens de l'anglais *shampoo* – en fait, le mot anglais *shampooing* veut dire « action de faire un *shampoo* »
 - Signalons encore le nouveau suffixe *-man* qui sert à former de faux anglicismes, c'est-à-dire des mots à l'allure anglaise mais qui n'existent pas en anglais, comme *recordman*, *tennisman*, *rugbyman* (qui seraient respectivement en anglais *record holder*, *tennis player*, *rugby player*).

- Grâce à la présence de nombreux Maghrébins (et de leurs descendants) en France, et aussi comme conséquence de la présence coloniale française en Algérie pendant plus d'un siècle, l'arabe a légué au français un certain nombre de vocables, d'abord argotiques puis finalement répandus dans l'usage général : *clebs* « chien », *toubib* « médecin », *souk* « endroit désordonné », *kif-kif* « pareil, la même chose », *baraka* « chance » (d'un mot arabe signifiant « bénédiction »), etc.
(Il s'agit d'une deuxième vague d'arabismes, après les arabismes savants de l'ancien et du moyen français, souvent entrés par l'entremise de l'italien ou de l'espagnol : *alchimie*, *algèbre*, *chiffre*, *sucre*, *zénith*, *zéro*, etc.).
- Les terminologies scientifiques et techniques explosent : les grandes banques de terminologie (la plupart sont multilingues et ont été créées pour faciliter la traduction) répertorient de nos jours plus d'un million de termes, beaucoup plus qu'on ne peut en trouver dans quelque dictionnaire de langue que ce soit : le support papier est dépassé et les dictionnaires de demain seront informatisés ou ne seront pas. Le [Grand Dictionnaire Terminologique](#) du gouvernement québécois en est un bon exemple.

La langue familière se renouvelle également :

- L'emploi de préfixes tels *hyper-*, *super-*, *infra-*, *micro-*, *méga-* sert à créer ad hoc de nouveaux termes expressifs.
- La formation par substantif apposé est particulièrement riche en français ; pour n'en donner que quelques exemples : la *gauche caviar* ; un *couscous pacha* ; des *manières peuple* ; des *gâteaux maison* ; un *film culte* ; un *roman-fleuve*, un *roman-feuilleton*, un *roman-savon*...
- On abrège aussi tous les mots fréquents un peu trop longs (troncation) : un *ado* « adolescent », un *appart* « appartement », le cours de *gym* « gymnastique », les *écologos* « écologistes », le *petit-dèj* « petit-déjeuner », *l'aprèm* « l'après-midi », etc.
- La siglaison est plus féconde qu'elle ne l'a jamais été, et pas seulement pour désigner des réalités administratives, tels les noms de partis politiques (le *PC*, le *PS*, etc.) ou des réalisations de l'État (RER, TGV, TGB : la Très Grande Bibliothèque), mais aussi des concepts surgis de l'imagination populaire, tel *BCBG* « bon chic bon genre », ou le fameux *RAS* (« rien à signaler »), bien pratique pour écrire des textos, ou encore *MDR* (« mort de rire »).
- Dernier en date dans la longue série des phénomènes de renouvellement lexical, le *verlan* : très populaire chez les jeunes, certains termes déjà passablement bien implantés lui sont dus. Le verlan (mot créé par l'interversion des syllabes de *l'envers*) permet de créer de nouvelles formes en inversant l'ordre des syllabes ; mais il répond aussi à un certain nombre de règles de formation (les monosyllabes, comme *flic*, ne peuvent pas se verlaniser par inversion de l'ordre des syllabes, puisqu'il n'y en a qu'une seule ; on invente donc une étape intermédiaire abstraite, *fli-keu*, puis on inverse : *keu-fli*, puis on laisse tomber la finale : *keuf*).
- L'emploi d'adjectifs en fonction adverbiale est également une caractéristique du renouvellement lexical contemporain : *ça marche terrible* ; *ça sonne plausible* ; *danser classique*.
- Des substantifs peuvent être employés comme adjectifs : *moi, je suis pas très chien* « je ne suis pas très porté sur les chiens », ou comme adverbes : *Achetez Mammouth !*, ce qui ne veut pas dire « achetez le magasin Mammouth », mais bien « achetez chez Mammouth ». La langue de la publicité est d'ailleurs l'un des plus forts instruments de l'évolution linguistique en ce moment, non seulement en France mais dans tous les pays où la publicité occupe une place prépondérante dans la vie quotidienne.

- Enfin, la phraséologie est d'une richesse et d'une inventivité débordantes ; je vous invite à jeter un coup d'œil aux deux ouvrages suivants :
 - Ch. Bernet / P. Rézeau, *On va le dire comme ça : Dictionnaire des expressions quotidiennes*, Paris, Balland, 2008. 767 pages.
 - Ch. Bernet / P. Rézeau, *C'est comme les cheveux d'Éléonore : Expressions du français quotidien*, Paris, Balland, 2010. 946 pages.
 - Quelques morceaux choisis : *avoir dormi dans une machine à laver* « avoir passé une très mauvaise nuit » ; *voir la lune en plein jour* « voir les fesses nues d'une personne » ; *anglais yaourt* « anglais approximatif » ; *tablettes de chocolat* « abdominaux très musclés » ; *tailler un short à quelqu'un* « passer (en voiture) très près d'un piéton, au risque de le heurter » ; *nager comme un fer à repasser* « ne pas savoir nager » ; *on ne tire pas sur une ambulance* « on n'accable pas davantage ceux qui sont déjà en difficulté » ; *avoir une bonne descente* « avoir une grande capacité à ingurgiter des boissons alcoolisées » ; etc., etc.